

Ausbildungsdelegation I+D | Délégation à la formation I+D

Rapport d'activités 2014

Procédure de qualification

À l'été 2014, les jeunes gens qui ont obtenu le certificat fédéral de capacité d'agent ou agente en information documentaire (AID) ont atteint le nombre record de 95. Ils n'étaient que 68 en 2012 et 76 en 2013, mais 84 en 2011. Le recul de 2012 tient vraisemblablement au fait que pour la première fois cette année-là les examens se sont déroulés selon un nouveau plan de formation. Introduit en 2009, ce plan de formation augmentait le nombre d'heures d'école et de cours interentreprises, améliorant ainsi la formation. À l'époque, quelques entreprises formatrices avaient hésité à proposer de nouveaux contrats d'apprentissage, craignant que la formation en entreprise ne soit réduite à la portion congrue. Or aujourd'hui les chiffres démontrent que la situation s'est non seulement normalisée mais même améliorée. On doit ce résultat en particulier à la Suisse romande qui en 2014 a formé 36 personnes à l'école professionnelle de Lausanne et 13 à celle de Genève, dépassant ainsi la Suisse alémanique qui comptait 21 personnes en formation à Berne et 25 à Zurich. L'avenir nous dira s'il s'agit là d'une situation ponctuelle ou d'une tendance à plus long terme. Le grand nombre de nouveaux AID indique très clairement que le plan de formation s'est bien installé, que la charge supplémentaire qu'il représente est acceptée et que cette nouvelle formation plus solide est bien reçue.

Les candidates et candidats à l'examen final en 2014 n'ont malheureusement pas tous réussi : quatre d'entre eux n'ont pas franchi la procédure de qualification. Ce chiffre est également en augmentation puisque durant les années précédentes il n'y avait en moyenne que deux échecs aux examens finaux.

La charge supplémentaire imposée aux personnes en formation va de pair avec un recul de la fréquentation de l'école de maturité professionnelle (MP 1). En 2014, seul huit personnes en formation de Suisse alémanique ont obtenu la maturité professionnelle alors qu'elles étaient 13 les années précédentes. En Suisse romande, la maturité professionnelle intégrée au CFC n'est pas proposée et il est donc uniquement possible d'accéder à la MP2 à la suite de l'apprentissage professionnel. La maturité professionnelle permet ensuite d'accéder à une haute école spécialisée. Des cursus de bachelor et de master en information documentaire sont proposés à Coire et à Genève.

Pour compléter cette statistique, il convient de mentionner encore qu'en 2014 80 % des formations se sont déroulées dans une bibliothèque alors que les 20 % restants se répartissent à parts égales entre documentation, archives ou alliances de formation qui regroupent des archives et des bibliothèques à des fins de formation.

Nous tenons à adresser nos plus vifs remerciements à l'université de Berne qui a organisé la fête de fin d'apprentissage des agent-e-s en information documentaire de Suisse alémanique. En Suisse romande, il n'y a pas eu de cérémonie finale commune à tous les agent-e-s en information documentaire mais des fêtes dans chaque canton pour l'obtention du Certificat fédéral de capacité CFC.

Révision du plan de formation

Après la révision du plan de formation adoptée le 30 octobre 2014, le nouveau plan a pu entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Les personnes qui commenceront leur formation initiale en août 2015 seront donc formées selon ce nouveau plan de formation et passeront en 2018 la procédure de qualification selon les nouvelles dispositions.

Ce qui peut paraître une simple procédure administrative représente en réalité une tâche immense pour toute la Délégation à la formation.

En vertu de l'examen quinquennal prévu par la loi, la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité I+D chargea en 2012 la Délégation à la formation de réviser le plan de formation. Cette dernière commença par mener une enquête auprès des principales parties intéressées, enquête dont il ressortit que l'appréciation générale de la formation initiale était très positive. Au vu de ce résultat, il ne fallut réviser que partiellement le plan de formation. Ce sont quatre groupes de travail plurilingues qui s'attelèrent à cette tâche, sous la houlette de la Délégation à la formation.

Ils présentèrent leurs résultats au printemps 2014. S'en suivit une large consultation à laquelle furent associées toutes les parties intéressées et compétentes au vu de la loi. Les résultats des groupes de travail furent ensuite présentés courant 2014 en plénière lors du congrès de Bibliothèque Information Suisse (BIS) à Lugano et lors de l'assemblée générale de l'Association des archivistes suisses (AAS) à Lausanne.

L'excellente qualité des travaux préliminaires permit d'achever la révision de manière définitive le 30 octobre 2014. Les modifications apportées au plan de formation concernent essentiellement les deux chapitres «Techniques d'information et de reproduction», qui comprend désormais le domaine des réseaux sociaux, et «Information et culture», ce dernier remplaçant le chapitre «Connaissance de l'organisation des savoirs». Les cours interentreprises ont également été remaniés et légèrement concentrés, de même que la procédure de qualification. La révision partielle du plan de formation implique qu'il faudra adapter de nombreux documents et directives. Le dossier de formation, jusqu'ici jugé plutôt insatisfaisant, bénéficiera également de cette refonte et sera proposé sous une forme nouvelle en 2015.

Pour la Délégation à la formation, c'est Andrea Betschart qui a été à la fois pilote et moteur de la révision du plan de formation. Grâce à son engagement et à l'excellente collaboration avec toutes les personnes impliquées dans ce travail, il a été possible de mener à bien cette révision en respectant un calendrier ambitieux. Nous lui adressons ainsi qu'à toutes celles et à tous ceux qui ont participé à cette révision nos remerciements les plus cordiaux.

Formation initiale au Tessin

Au Tessin, le dernier cycle de formation d'agent-e en information documentaire fut proposé il y a 10 ans. Entre-temps quelques rares AID tessinois se sont formés dans d'autres régions. Étant donné que le besoin d'AID est important également en Suisse italienne et que plusieurs départs à la retraite se profilent, un cycle de formation I+D sera proposé tous les trois ans à partir de 2015, grâce à l'initiative de milieux qui ont fait preuve d'une grande clairvoyance. La Délégation à la formation soutient cette initiative et a traduit tous les documents nécessaires à la formation initiale. Elle proposera également un appui pour l'organisation de la formation scolaire, les CIE et pour la procédure de qualification. Lors du congrès BIS qui s'est tenu à Lugano en 2014, le cycle de formation tessinois a été présenté par le Gruppo della formazione e dell'aggiornamento.

Formation professionnelle supérieure

La mission essentielle de la Délégation à la formation est l'organisation de la formation initiale. Mais de plus en plus souvent les AID formés depuis 1998 expriment le souhait que la Délégation à la formation organise une suite à cette formation initiale, destinée aux AID sans maturité professionnelle qui n'ont donc pas accès aux hautes écoles supérieures. Actuellement, ces AID ne peuvent accéder à la formation continue que via les cours proposés par les associations BIS et AAS. Réaliser une formation professionnelle supérieure donnant accès à des diplômes ou des certificats fédéraux reconnus est extrêmement lourd pour un cercle professionnel aussi restreint. D'entente avec les associations BIS et AAS, la Délégation à la formation a diligencé une analyse approfondie qui sera réalisée en 2015 et portera sur les aspects suivants :

- Quelle est l'importance de la demande pour un personnel ayant ce niveau de qualification sur le marché du travail?
- De quel profil de compétences le marché du travail a-t-il besoin?
- Comment faut-il positionner le diplôme ? En quoi se différencie-t-il d'autres formations? Quel est le choix le plus adéquat: l'examen professionnel ou l'examen professionnel supérieur?
- Est-il possible de garantir et de financer la réalisation régulière d'une telle offre?

Matériel didactique I+D

Sous la direction actuelle, la situation financière de la Délégation à la formation s'est stabilisée et détendue. Il a été ainsi possible au cours des dernières années de réaliser des provisions pour divers projets, notamment pour un outil didactique I+D numérique. À l'origine, cet outil didactique aurait dû être disponible dès l'entrée en vigueur du nouveau plan de formation. Ce délai a finalement été reporté car les écoles professionnelles ont prié la Délégation à la formation de ne pas introduire simultanément le nouveau plan de formation et un nouvel outil didactique. Prenant acte de ce souhait, la Délégation à la formation commencera par produire un chapitre test qui sera introduit, à l'essai, en 2016 dans les écoles professionnelles.

Le volume de travail de la Délégation à la formation a encore augmenté au cours de l'année dernière. La révision partielle du plan de formation, la mise sur pied d'un cycle de formation initiale au Tessin, l'organisation des cours interentreprises pour la région de Berne, tout cela implique du travail supplémentaire. Sven Sievi et Susanne Zingg du secrétariat de la Délégation à la formation ont consacré bien plus de 1000 heures à toutes ces tâches. La collaboration entre le secrétariat et Andrea Betschart, responsable de l'apport professionnel spécialisé, est tellement bien rôdée que le secrétariat est non seulement venu à bien de toutes les tâches à la satisfaction générale mais a également réduit ses heures par rapport au volume total. Nous les remercions de tout cœur. Et comme la Délégation à la formation est maintenant également italophone: grazie mille!

Anna Hug, Françoise Schenk et Willy Studach, membres de longue date de la Délégation à la formation, ont abandonné leurs fonctions en 2014. Nous leur adressons nos sincères remerciements pour leur investissement en faveur de la formation initiale des agent-e-s en information documentaire.

En 2014, la Délégation à la formation était composée de :

Daniel Kress et Olivier Debenath pour l'AAS, Matthias Schmid et Herbert Staub pour BIS, Andrea Betschart (spécialiste) et Sven Sievi (directeur). Susanne Zingg a assumé les tâches administratives au sein du secrétariat.

Mars 2015

Herbert Staub

Président de la Délégation à la formation